

Conseil municipal du 4 Avril 2017

Commencé le 27 Mars 2017

Présents : M^{me} Claude BOUWÉ, Thierry DEMONJON, Jocelyne FLAT, Arlette LAMBERT, Nicolas LAMBERT, Marc LEBLANC, André MÉRIS, Marie Bernadette MINNÉY, Christian PAPON, Jules PEYRARD, Evahane WINKÉ, Agnès WINKÉ-AGUIRRE, Christelle WINKÉY.

Absents : M^{me} Christine LEFFYHÉRIC, M^{me} Catherine LANGEY.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Mars 2017

Travaux en cours de vote de mardi 7 Mars 2017 pour les décisions prioritaires

Urbanisme

PC accepté pour une maison individuelle Lot : La Neysane

PC accepté pour une extension de maison avec piscine Lot: Les Pigeons

11P acceptées : une pour construction sur Aquila Chemin de la Galisson, une pour piscine Lot: Les Pigeons

PC déposé Chemin de la Galisson pour un garage

Plusieurs logements ont été proposés pour le locataire de la construction (liste à définir).

PLU

Compte rendu de la réunion du 27 Mars

Révisé au CASP de la commune des propositions et objectifs liés aux différentes études.

Réunion administrative le 18 Avril à Tignes.

Député de Jules PEYRARD (11.6)

Informations communes :

Définir des travaux de maintenance aux abords de la mairie dans le cadre de la mise au normes-accessibilité.

Salle polyvalente : Un pot d'appoint sera à été rendu par le SERS , pour faire d'important gain d'énergie car cette construction de 1988, les dépenses à faire sont considérables. Il est décidé de réaliser dès 2017, le remplacement des menuiseries, de l'éclairage et améliorer les systèmes de ventilation.

Eau : Dégradation précoce des premières vanneuses collectives, malgré sa mise en demeure par courrier en 2014, l'entreprise Roussant n'a pas intervenu. Un devis a été demandé à une autre société de peinture. La somme de garantie de lot 77 a été payée par la commune.

Informations Maires et adjoints :

Constatant les modifications de l'index fiscal et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités afférentes au maire et ses adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'inscrit ainsi : (Sur 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice afférent des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'arrêté municipal réglementaire conditionné par le montant des indemnités maximales acceptables d'être afférentes aux fonctions de maires locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'index fiscal territorial de l'année indiciaire de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles 6, 1015, 20 et 1, 2025, 20-1 du code général des collectivités territoriales pour les adjoints : + Maire : 11% ; Adjoints : 6,25 %.

- Dit que ces indemnités seront automatiquement recalculées en fonction de l'évolution de la valeur de point d'index.

Taux des taxes des taxes :

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur sur la commune :

- Taux de la taxe d'habitation 12,81 %
- Taux de la taxe foncière bâti 12,80 %
- Taux de la taxe foncière non bâti 15,17 %

Il propose de modifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation, qu'il s'agit de modifier depuis 4 ans, et celui de la taxe foncière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'inscrit ainsi : (Sur 10 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

Décide ainsi les taux, conformément des taux (taux de contribution directe 2016)

Taux : -taux d'habitation 12,81 % ; -taux foncière bâti 12,80 % ; -taux foncière non bâti 15,17 %